



**CHAVANNES-
LE-VEYRON**



GRANCY



LA CHAUX



SENARCLENS

Les Municipalités de Chavannes-le-Veyron, Grancy, La Chaux et Senarclens mettent au concours le poste d'un.e

EMPLOYÉ·E COMMUNAL·E POUR LES QUATRE COMMUNES

Taux d'occupation entre 80 et 100 %

Conditions d'engagement:

- Avoir la nationalité suisse ou permis C
- Être apte à travailler de manière indépendante et en lien avec plusieurs employés communaux
- Avoir le sens des responsabilités et d'un travail méticuleux
- Être polyvalent pour pouvoir travailler aussi bien à l'intérieur (entretien des bâtiments), en plein air (entretien des routes, espaces verts, etc.) et sur quatre communes différentes
- Être titulaire d'un permis de conduire (voiture), le permis BE (remorque) serait un plus
- Habiter dans une des communes ou dans les environs immédiats
- Avoir la souplesse pour des services de piquet les jours fériés avec intervention ponctuelle possible (station d'épuration et déneigement)
- Assurer le remplacement à l'entretien de la STEP et une présence aux déchetteries

Nous offrons:

Salaires en rapport avec les qualifications et l'exigence du poste
Travail varié sur les quatre communes

Entrée en fonction: dès le 1er mai 2025 ou à convenir

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Michel Siegrist, syndic de Grancy Tél. 079 596 99 52

Les offres, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats, sont à adresser à la **Municipalité de Grancy, Place de la Fontaine 1, 1117 Grancy** jusqu'au **15 novembre 2024**.

Il ne sera répondu qu'aux personnes répondant au profil recherché.